

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,**

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,  
**Vu** la délibération n° 2020-05-51 du 12 novembre 2020, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services,  
**Vu** la délibération n° 2021-02-25 du 8 avril 2021, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion a décidé de la fourniture, l'installation, le paramétrage et la maintenance d'un logiciel de GRC : gestion de la relation collectivités pour le CDG 74,  
**Vu** le procès-verbal de la commission des marchés du 8 juillet 2021.

**DECIDE**

**Article 1 :** Le marché n° 2021-02, de fourniture, installation, paramétrage et maintenance d'un logiciel de GRC : gestion de la relation collectivités pour le CDG 74 est attribué à la société Et Ceterum.

**Article 2 :** le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, à M. Le Trésorier payeur Départemental et affichée dans les locaux du centre.

**Article 3 :** la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Annecy, le 21 juillet 2021

Le Président du CDG 74,



Antoine de MENTHON



**TELETRANSMISSION**  
**Le : 29 JUL. 2021**